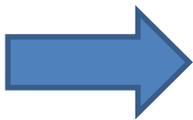




IFPS LISIEUX
INSTITUT DE FORMATION
DES PROFESSIONNELS
DE SANTÉ

PROJET PEDAGOGIQUE 2021-2026

Institut de formation des professionnels de santé (IFPS)



« Notre contribution à la réussite des apprenants au sein d'un institut à taille humaine favorisant la proximité et la prise en compte singulière de chacun »

Alors que le choix de s'orienter vers les métiers du soin constitue le socle de l'accompagnement de l'apprenant vers la réussite de son projet professionnel, il nous appartient de coordonner un ensemble de moyens pédagogiques pour répondre aux évolutions des formations proposées et des besoins en santé de la population.

❖ CADRE GENERAL

1. Introduction

L'IFPS de Lisieux a accueilli les premiers étudiants en soins infirmiers en 1942. Depuis cette création, le projet pédagogique n'a cessé d'évoluer et de se modifier au regard des bilans réalisés et de s'adapter aux évolutions réglementaires et d'ingénierie pédagogique en s'appuyant sur des valeurs et concepts qui donnent sens aux enseignements proposés.

L'arrêté du 31 juillet 2009 modifié par *l'arrêté du 13 décembre 2018* relatif au diplôme d'Etat d'infirmier et *l'arrêté du 10 juin 2021* relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant ont impulsé une réflexion de fond sur les enjeux stratégiques et opérationnels de la formation et représentent pour notre institut une opportunité de prospection de notre approche pédagogique au même titre que les évolutions réglementaires concernant l'organisation des enseignements théoriques et cliniques.

Le projet pédagogique est **un outil stratégique et opérationnel**. Il constitue un cadre de référence pour les futurs apprenants, les apprenants en formation, les professionnels de santé, les formateurs et les acteurs des établissements de santé.

A l'IFPS, Il est **centré sur la réussite de l'apprenant** et sur le développement d'une relation de confiance, d'engagement et de partage entre tous les acteurs. Il est construit et mis en œuvre par l'équipe pédagogique, dans le respect des programmes officiels des études conduisant aux Diplômes d'État Infirmier(e) et aide-soignant(e), en cohérence avec la réalité du terrain, les besoins de santé de la population, les évolutions des formations et le cadre professionnel.

Le présent projet pédagogique formalise notre engagement en précisant nos axes prioritaires et les moyens mis en œuvre. Il pose les fondements et les orientations donnés aux formations dispensées en déclinant les valeurs et conceptions qui nous animent. Sa finalité réside dans le partage des outils et méthodes pédagogiques objectivant la professionnalisation des apprenants.

2. L'agrément

Le Centre Hospitalier ROBERT BISSON de Lisieux est l'organisme gestionnaire de l'Institut de Formation de Lisieux (établissement support). **La région Normandie** assure le financement des places de formation, elle a délivré un agrément à compter de septembre 2021 autorisant l'IFPS à dispenser la formation en soins infirmiers pour un quota de **72 étudiants en Licence 1** et **60 élèves aides-soignants** soit un total maximum de 260 apprenants.

L'institut est dirigé par un cadre supérieur de santé, agréé en qualité de directeur de l'institut de formation par le Président du Conseil Régional.

a. Les missions de l'Institut de Formation des professionnels de santé (IFPS)

Les missions s'orientent vers plusieurs axes :

- **Formation initiale :**
 - Elaboration, mise en œuvre des dispositifs pédagogiques,
 - Accueil et accompagnement individualisé de chaque apprenant,
 - Organisation et gestion des enseignements théoriques et cliniques,
 - Responsabilité du dispositif d'évaluation et de validation des compétences,
- **Formation continue** dans le domaine des soins infirmiers et aides-soignants à destination des professionnels de santé du territoire,
- **Processus régional de sélection** pour l'entrée en formation,

- **Partenariat avec l'université de Caen,**
- **Promotion des formations et des métiers** (informations dans les collèges et lycées, portes-ouvertes),
- **Démarche d'amélioration continue de la qualité des formations** dispensées et inscription dans le processus de certification,
- **Développement des actions de coopération** avec les établissements de santé, les réseaux et autres structures de formation,
- **Développement de partenariats à l'international** en lien avec le dispositif ERASMUS+,
- **Développement de la voie de l'apprentissage.**

b. Les textes législatifs et réglementaires

1. Relatifs aux formations dispensées

- **La formation en soins infirmiers** : arrêté du 31 juillet 2009 modifié par l'arrêté 13 décembre 2018 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier et ses annexes.
- **La formation aide-soignante** : arrêté du 10 juin 2021 relatif au diplôme d'Etat d'aide-soignant et ses annexes.

2. Relatifs au fonctionnement des instituts de formation

- Arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique

3. Relatifs aux référentiels de formation

- Ils constituent le recueil des principaux textes réglementaires relatifs aux formations dispensées, décrivent en détail le programme de formation et déclinent les référentiels d'activités et de compétences relatifs à chaque profession. A la rentrée, un référentiel de formation est délivré à chaque apprenant.

c. Les responsabilités

Le directeur de l'institut de formation, placé sous l'autorité du Directeur du Centre Hospitalier Robert BISSON est responsable de/du :

- La conception du projet pédagogique ;
- Respect de la réglementation en vigueur ;
- La gestion administrative de l'institut de formation ;
- L'organisation de la gouvernance ;
- L'organisation des dispositifs de formation initiale et continue ;
- L'organisation et le contrôle de l'enseignement théorique et clinique et des modalités d'évaluation ;
- L'animation et l'encadrement de l'équipe de formateurs ;
- La recherche en soins infirmiers ;
- L'organisation des épreuves et des jurys de sélection ;
- Suivi budgétaire en lien avec les directions concernées et le Conseil Régional de Normandie.

Chaque agent affecté à l'IFPS a des missions et des responsabilités définies par une fiche de poste.

2. L'organisation pédagogique et fonctionnelle

- **L'organisation fonctionnelle** est définie comme suit :
 - **1 directrice** : Mme Sylvie PETIT, Directrice par intérim jusqu'au 31/12/2022 puis Mme Stéphanie FIAULT
 - **2 secrétaires** : Mmes Sandrine LECUREUR et Mme X
 - **14 formateurs** (cadres et faisant fonctions de cadre) : M. Aldo ADAMI, Mme Virginie BARRIER, Mme Sophie DE GIROLAMO, M. Patrick DELAHAYE, Mme Sylvie DEVAUX, Mme Chantal JEANJEAN, Mme Frédérique LACOUR, Mme Morgane LE BRENN, Mme Catherine MESLIN, Mme Astrid POLY, Mme Caty RAGOIS-RAFFARD, Mme Sandrine SALOMON, Mme Tsouria TAKHEDMIT, Mme Elodie THOMASSE
 - **1 cadre de santé en charge de la coordination des stages** : Mme Valérie LAVAUD
 - **1 Documentaliste en charge de la communication** : M. François PONTONNIER
 - **2 agents en charge de l'entretien des locaux** : Mmes Isabelle HARIVEL et Mme X

- **L'organisation pédagogique** est définie comme suit :
 - **Sur la formation en soins infirmiers**, l'organisation pédagogique relative aux enseignements théoriques est **définie par année de formation**. Ainsi, un organigramme fonctionnel annuel détermine la répartition des formateurs en Licence 1, 2 et 3 dans le respect d'une cohérence pédagogique. Une collaboration avec le centre d'enseignement multimédia de l'université de Caen permet d'optimiser toutes les fonctionnalités de la plateforme COLLEGIUM SANTE pour partager les contenus d'enseignements, dispenser une séquence pédagogique à distance ou réaliser les évaluations et les bilans de semestre et d'année.
 - **Sur la formation aide-soignante**, l'articulation des dispositifs de la formation prend en compte **l'application d'un nouveau référentiel de formation** en septembre 2021, conformément à l'arrêté du 10 juin 2021.

La formation théorique et pratique, qui comprend dix modules inscrits dans cinq blocs de compétence, et le dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé, sont assurés par 3 formateurs. Les enseignements sont dispensés sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés ou de travaux pratiques en petits groupes d'apprenants permettant l'apprentissage progressif des gestes techniques nécessaires à l'acquisition des compétences.
 - **Le suivi pédagogique**, réglementaire, traduit l'accompagnement de l'apprenant tout au long de son parcours de formation. Son objectif est de répondre aux besoins et aux demandes de l'apprenant pour que celui-ci acquiert les compétences indispensables à un bon exercice de sa future profession.

Un cadre formateur suit un groupe d'apprenants défini en début de formation jusqu'à la diplomation. Le suivi pédagogique est abordé individuellement et collectivement. Des temps obligatoires collectifs ou individuels sont programmés et permettent de réaliser :

 - Un diagnostic de situation à la rentrée,
 - La préparation et le bilan des stages,
 - Les visites en stages par le formateur à mi-parcours,
 - Les retours d'expérience (RETEX),
 - Les analyses de pratiques professionnelles (APP),
 - Les bilans de semestres et d'année.

- **Le suivi des travaux de fin d'études (TFE)** est débuté en fin de 2^e année. Les étudiants en soins infirmiers sont accompagnés par un formateur autre que le référent de suivi pédagogique nommé « directeur de mémoire ». En cohérence avec un guide pédagogique qui définit les étapes et la méthodologie de l'initiation à la recherche, le travail de fin d'études vient clôturer la formation et invite les étudiants à questionner l'exercice professionnel.
- **Le modèle socio constructiviste**, choisi pour favoriser la progression et la professionnalisation de chacun décline les principes fondateurs suivants :
 - Positionnent l'apprenant comme acteur de sa propre formation en faisant appel à sa réflexion, son initiative, ses intérêts, sa personnalité,
 - Favorisent une intégration des connaissances par paliers « comprendre, agir, transférer » et une expérimentation à partir de situations professionnelles emblématiques centrées sur l'analyse et la mise en problèmes, le questionnement et la pédagogie du projet favorisant l'entraînement à la combinaison des ressources pour gérer des ensembles de situations professionnelles,
 - Développent la capacité de réflexivité, de transférabilité et d'auto-évaluation permettant au futur professionnel, à partir d'une réflexion sur ses pratiques réelles et grâce à un travail de recherche et de conceptualisation, de réinvestir son expérience sur des pratiques ou des situations professionnelles diverses et variées.

3. La posture du formateur

Notre philosophie : « *Le bien travailler ensemble, le bien-être ensemble dans un but ultime et commun : la qualité du prendre soin des usagers* »

La conception qui anime la posture du formateur à l'IFPS s'appuie sur sa compétence et son expérience professionnelle en soins infirmiers, en soins aides-soignants et en pédagogie. Le formateur **accompagne l'apprenant dans son parcours d'apprentissage et de professionnalisation en exerçant** :

- **Une fonction de médiation**, favorisant la posture réflexive et l'analyse des pratiques professionnelles, le soutien de l'apprenant dans ses initiatives, la confrontation, la distanciation, la contextualisation, la conceptualisation et le transfert du savoir dans les pratiques de soins.
- **Une fonction de guide** en accompagnant chaque apprenant dans la construction de son parcours de professionnalisation et en centrant l'apprentissage sur un modèle « aider à apprendre » plutôt qu'un modèle « enseigner ».
- **Une fonction d'animateur** en prenant en compte la logique d'apprentissage propre à chaque apprenant et les processus cognitifs qu'ils mobilisent et en créant des situations d'apprentissage qui permettent le partage, le débat et la construction au sein d'un groupe des savoirs relatifs à une situation professionnelle.
- **Une fonction de coordination** avec les professionnels encadrant l'apprenant en stage.

Le formateur apporte une aide pédagogique qui permet la compréhension des erreurs effectuées comme des éléments d'un processus qu'il faut travailler et non comme des fautes qu'il faut sanctionner (Philippe MEIRIEU, Docteur en sciences de l'éducation).

4. Les dispositifs d'apprentissage spécifiques

Un dispositif de formation est un ensemble organisé de moyens et de méthodes pour former.

- **Les méthodes pédagogiques proposées à l'IFPS sont innovantes et variées.** Elles résultent de réflexions et de réorganisations induites par les aspects conjoncturels, sociétaux et l'ancrage universitaire de la formation. Ainsi, **le déploiement d'outils numériques** et **de pratiques simulées** sont en constante évolution

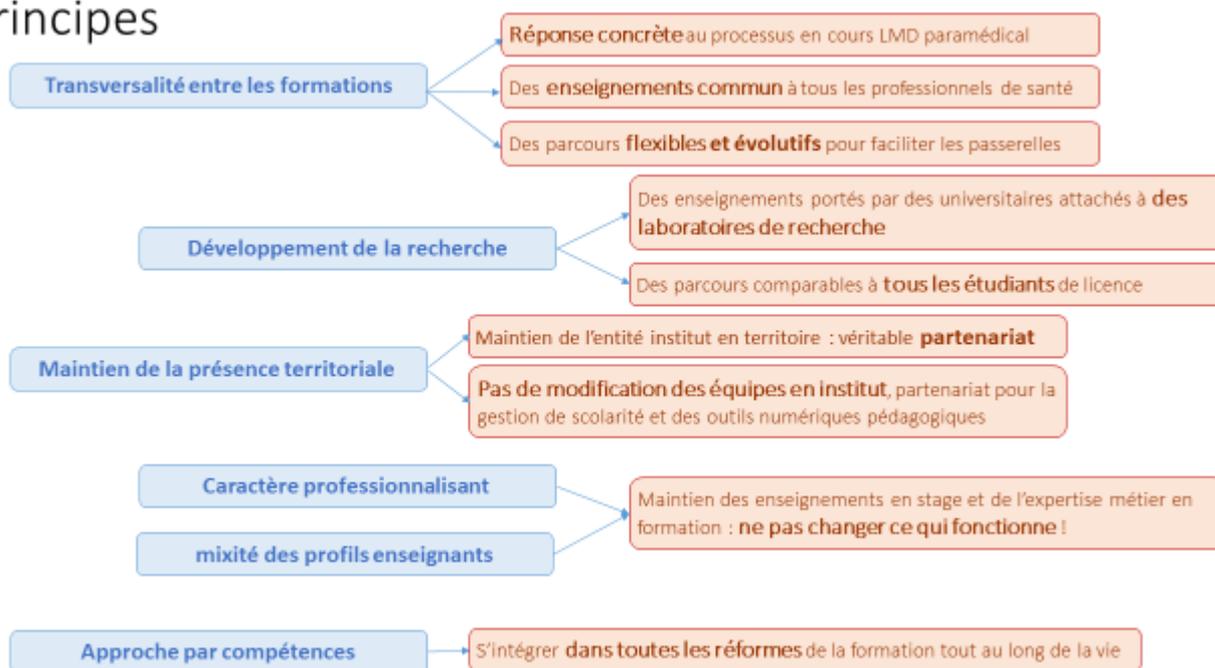
dans les sessions de travaux pratiques, de travaux dirigés, de cours magistraux et dans les interactions avec les professionnels de terrain.

- A compter de septembre 2021, **l'IFPS s'inscrit dans une expérimentation sur l'intégration universitaire des formations paramédicales à destination des étudiants en soins infirmiers de Licence 1**, conformément au décret du 11 mai 2020 relatif à l'expérimentation permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche. Cette expérimentation a obtenu **l'agrément pour la création d'une licence « Sciences du Soin »**, offrant une double diplomation avec le diplôme d'État auquel elle ne peut se substituer.

Ainsi à l'issue de la formation, l'étudiant en soins infirmiers obtiendra une double diplomation Licence Sciences du Soin et Diplôme d'État infirmier.

Les dispositifs proposés rendent compte de possibilités d'adapter l'organisation des formations dont les objectifs sont de **renforcer les échanges entre les formations** et de favoriser la **mise en place d'enseignements communs** avec d'autres filières paramédicales et **l'accès à la formation par la recherche**.

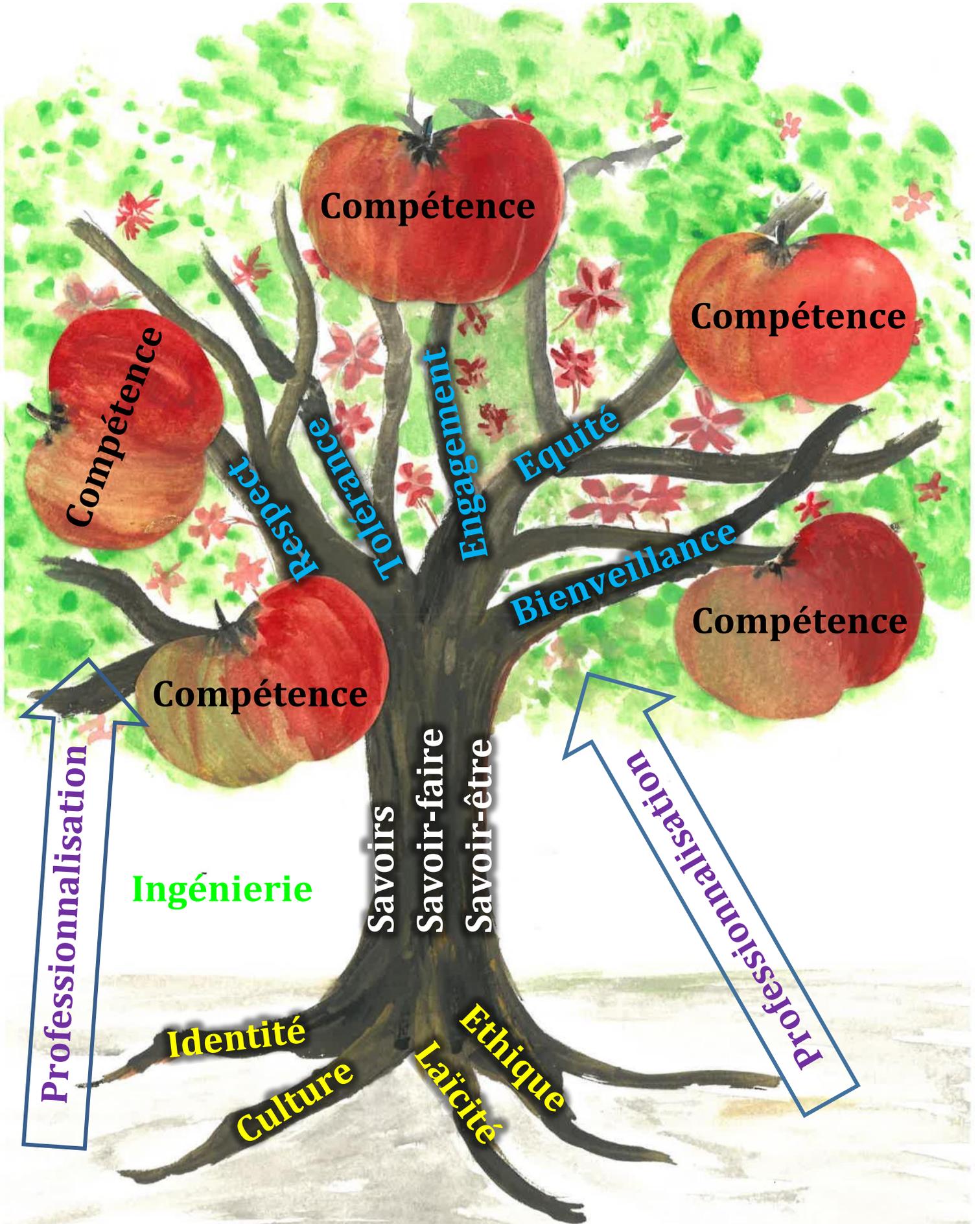
Principes



Du cadre général défini précédemment, il en découle la nécessité d'y associer un regard conceptuel apportant une cohérence dans les dispositifs pédagogiques proposés.

❖ LES VALEURS ET CONCEPTIONS DE L'ÉQUIPE

Ce chapitre a fait l'objet d'un travail de réflexion et d'une concertation d'équipe déclinant un socle commun de valeurs, expression d'une identité, d'une culture et d'une éthique qui sont pour nous, intrinsèquement liées aux professions paramédicales. C'est dans cet esprit que nous avons **ordonné nos valeurs et notre conception de la formation à l'image d'un arbre dont les racines sont le fondement de nos valeurs mettant en lumière la philosophie de notre institut**.



Cet « **arbre des valeurs** » n'a pas pour vocation à fournir du prêt à penser mais il est un outil de réflexion dont la vue d'ensemble a le mérite de synthétiser nos réflexions communes.

1. Définitions des racines de notre arbre des valeurs

Les fondements de l'IFPS constituent les racines, le socle commun sur lequel reposent nos missions pédagogiques. Ces fondements s'appuient principalement sur trois notions ou **quatre postulats** de base : l'identité, la culture, l'éthique, la laïcité.

➤ **L'identité professionnelle :**

Fruit de la rencontre entre l'identité personnelle faite de connaissances, d'attitudes, de valeurs, de projets et l'identité des soignants faite de valeurs professionnelles et de savoirs disciplinaires.

➤ **La culture :**

Ensemble de caractéristiques de représentations de chacun qui, plus ou moins, le différencie et l'inclut à l'ensemble de sa promotion.

➤ **L'éthique :**

Notion philosophique qui regroupe l'ensemble des principes moraux qui sont à la base de la conduite de chacun de nos apprenants, avec pour objectif de s'assurer que les valeurs éthiques de chacun arrivent à cohabiter.

➤ **La laïcité :**

Caractère de ce qui est laïque, indépendant des conceptions religieuses.

2. Définitions du tronc de notre arbre des valeurs

➤ **Savoirs :**

Ensemble des connaissances permettant d'exercer un métier, une fonction. Les savoirs sont un des fondements du processus de professionnalisation de nos apprenants.

➤ **Savoirs être :**

Ensemble de capacités permettant à nos apprenants de s'adapter à des situations professionnelles variées et d'ajuster ses comportements en fonction des caractéristiques et des enjeux de la situation et du type d'interlocuteur.

➤ **Savoirs faire :**

Ensemble d'habiletés et de gestuelles nécessaires à l'exercice de son activité professionnelle. C'est un ensemble de compétences qui crée une habileté à résoudre les problèmes pratiques dans l'exercice de son activité professionnelle.

3. Définitions des branches de notre arbre des valeurs

➤ **Le respect :**

Qualité visant à accorder de la considération à une personne, à un groupe, à un environnement, en référence à un devoir.

➤ **La bienveillance :**

Capacité à se montrer indulgent et attentionné envers autrui, d'une manière désintéressée et empathique.

➤ **La tolérance :**

Capacité à accepter la différence.

➤ **L'équité :**

Qualité de réponse juste et objectivée dans la singularité d'une situation donnée.

➤ **L'engagement :**

Processus, contrat moral, qui induit de l'investissement et de l'implication professionnels auprès des apprenants et des partenaires.



4. Définitions des concepts

La formation doit permettre à chaque apprenant de **se construire en tant que professionnel** à travers des processus sociaux et individuels et de **développer des compétences** grâce à des interactions entre les aptitudes, les expériences, les formations permettant de comprendre les situations de travail puis d'agir.

Aussi, la professionnalisation passe par quatre opérations :

- **La connaissance empirique** qui se développe par l'expérience face aux situations professionnelles rencontrées et au savoir-faire,
- **La connaissance intellectuelle** qui permet de nommer ses propres actes et de manier avec pertinence les concepts propres à la profession,
- **La connaissance rationnelle** qui s'appuie sur le raisonnement professionnel et ses conséquences,
- **La connaissance responsable** qui permet de décider et d'agir en connaissance de cause, nécessite pour l'apprenant la mise en perspective de sa personnalité, de sa motivation.

➤ **L'apprenant :**

Individu impliqué dans un processus de développements et d'acquisitions de compétences professionnelles basées sur des savoirs, des savoirs être et des savoirs faire.

➤ **La professionnalisation :**

Processus d'engagement volontaire pour développer ou renforcer une identité métier visant l'autonomie et la responsabilité. L'autonomie est « l'apprentissage à la capacité de se conduire soi-même » P.Meirieu.

➤ **L'ingénierie pédagogique :**

Etudier, concevoir, réaliser et adapter des dispositifs d'enseignement, des formations, ou des cours. L'ingénierie consiste en la gestion d'un projet de formation sur et entre les trois entités du triangle d'apprentissage, celle du formé-apprenant, celle des savoirs, celle du formateur-facilitateur.

➤ **La transversalité :**

Se matérialise par un parcours d'apprentissage qui vise à développer une seule compétence ou à acquérir plusieurs compétences utiles à différents secteurs d'activité.

➤ **L'autonomie :**

« Capacité de se conduire soi-même » (Meirieu, P. Autonomie – Philippe Meirieu).

➤ **La compétence :**

Combinaison de savoirs, savoir-faire et savoir-être mobilisés pour agir de manière adaptée, face à une situation professionnelle donnée. Les compétences sont évaluables et transférables.



10 compétences pour la formation en soins infirmiers

5 compétences spécifiques :

- Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier,
- Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers,
- Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens,
- Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique,
- Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs.

5 compétences transverses et transférables :

- Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins,
- Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle,
- Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques,
- Organiser et coordonner des interventions soignantes,
- Informer et former des professionnels et des personnes en formation.

5 blocs de compétences pour la formation aide-soignante

- Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale,
- Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration,
- Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants,
- Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention,
- Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.

A partir de ces valeurs et concepts, notre projet pédagogique priorise **3 orientations** qui, articulées entre elles, constituent le fil conducteur de l'ingénierie pédagogique : **la réflexivité, l'évaluation et l'enseignement clinique.**

❖ LA PLACE DE LA REFLEXIVITE

L'entraînement réflexif est une exigence qui concerne les formations dispensées à l'IFPS. Il permet aux apprenants de comprendre les liens entre savoirs et actions afin de pouvoir dégager des savoirs professionnels transposables en s'adaptant à des situations nouvelles ou plus complexes. **Ainsi se construit progressivement l'identité professionnelle du futur soignant tout au long de sa formation.**

L'IFPS de Lisieux s'appuie sur trois moyens pédagogiques, *l'analyse des pratiques professionnelles*, le *raisonnement clinique* et *l'initiation à la démarche de recherche* pour accompagner le professionnel en devenir.

1. L'analyse des pratiques professionnelles

Selon Richard Wittorski (professeur d'université, 2003), l'analyse de pratiques professionnelle (APP) se caractérise comme « **un temps de travail d'analyse de sa propre pratique professionnelle**, réalisée le plus souvent au sein d'un groupe de pairs, avec l'aide d'un animateur qui supervise la séance ». Elle permet de prendre du recul et de questionner sa pratique. Elle remobilise l'ensemble des savoirs en prenant en compte le contexte et le vécu.

A l'IFPS de Lisieux, l'analyse des pratiques professionnelles est planifiée sur un temps dédié à distance de la pratique de terrain. Ce temps est programmé en retour de stage et animé par les formateurs d'année.

L'objectif est de permettre aux apprenants de développer progressivement leur posture réflexive en questionnant leur pratique afin de concourir à leur professionnalisation.

Les objectifs opératoires :

- Développer, mobiliser et renforcer des connaissances et acquérir un langage professionnel,
- Mener une réflexion professionnelle, en identifiant ce qui était de qualité et ce qui reste à améliorer dans la situation vécue par l'apprenant,
- Développer la connaissance de soi et construire son identité professionnelle.

Au cours de sa formation, chaque étudiant en soins infirmiers bénéficie d'au moins **5 séances d'APP**. Pour préparer la séance, l'étudiant pense à :

- Une situation réussie où il s'est senti performant, qu'il a bien mené
- Une situation qui s'est bien déroulée
- Une situation qui débutait difficilement et qui aboutit positivement
- Une situation délicate, gênante, qui perdure à l'esprit et laisse un ressenti négatif

L'étudiant décrit la situation sous la forme de son choix (dessin, schéma, carte conceptuelle, lettre à son meilleur ami...) dans le respect de la méthodologie enseignée. Lors de la séance, l'étudiant présente oralement sa situation à laquelle il donne un titre. Les autres étudiants questionnent la situation pour permettre de développer la réflexion. Le formateur favorise les échanges et incite au questionnement. Il constate l'écrit lors de la séance et assure la traçabilité de l'APP de chaque étudiant dans son dossier pédagogique.

2. Le raisonnement clinique

Selon Thérèse Psiuk, « le raisonnement clinique est une **démarche systématique** qui intègre et met en lien, à partir d'un examen physique et d'une écoute active, les signes et symptômes recueillis, permettant l'élaboration d'hypothèses, de problèmes de santé réels ou potentiels et d'hypothèses de réactions physiologiques et comportementales réelles ou potentielles ». Le terme « raisonnement » est défini à la fois comme un processus intellectuel et comme le résultat d'un processus.

C'est une opération logique qui permet de :

- Démontrer la véracité ou la fausseté d'une supposition,
- D'expliquer et comprendre une situation.

Le raisonnement clinique fait partie de la **démarche clinique** et s'établit en 2 phases successives et complémentaires :

- **La démarche « diagnostique »** : correspond à la problématisation avec l'identification de l'ensemble des problèmes de santé réels et potentiels d'une personne et la reconnaissance de ses capacités à partir d'un recueil de données et d'une analyse.
- **La démarche de soins** : correspond à un processus d'adaptation des soins à la personne qui prend naissance dans une méthode de résolution de problèmes.

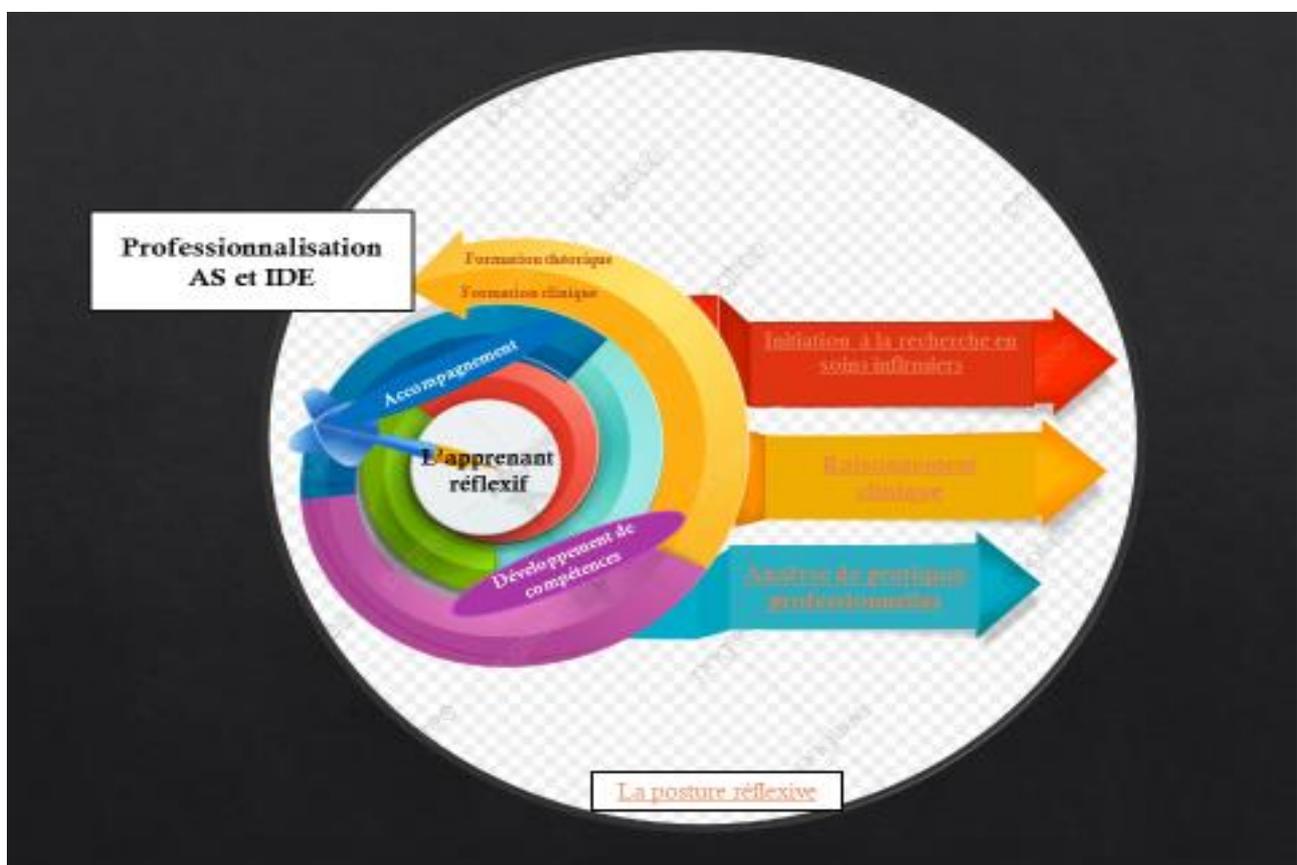
Les six piliers du raisonnement clinique infirmier sont : le recueil des données cliniques, l'observation, l'examen clinique, l'écoute et la qualité relationnelle, la mobilisation de connaissances théoriques et la catégorisation des données (méthode de raisonnement).

3. L'initiation à la démarche de recherche :

Le programme d'initiation à la démarche de recherche s'inscrit dans les accords de Bologne de 2009 réformant le dispositif d'universitarisation (LMD) qui vise à développer les travaux de recherche dans le domaine des soins infirmiers et plus récemment dans les pratiques des aides-soignants.

La démarche de recherche permet aux apprenants de :

- S'initier à une méthodologie et aux étapes de la recherche universitaire scientifique,
- Confronter la littérature scientifique aux réalités de terrain pour s'interroger et comprendre certains phénomènes,
- Analyser la pratique professionnelle au regard de la réglementation, de la déontologie, de l'éthique et de l'évolution des sciences et techniques,
- Développer le raisonnement professionnel, en ciblant des ressources documentaires pertinentes et en utilisant des données contenues dans des publications scientifiques ou professionnelles.

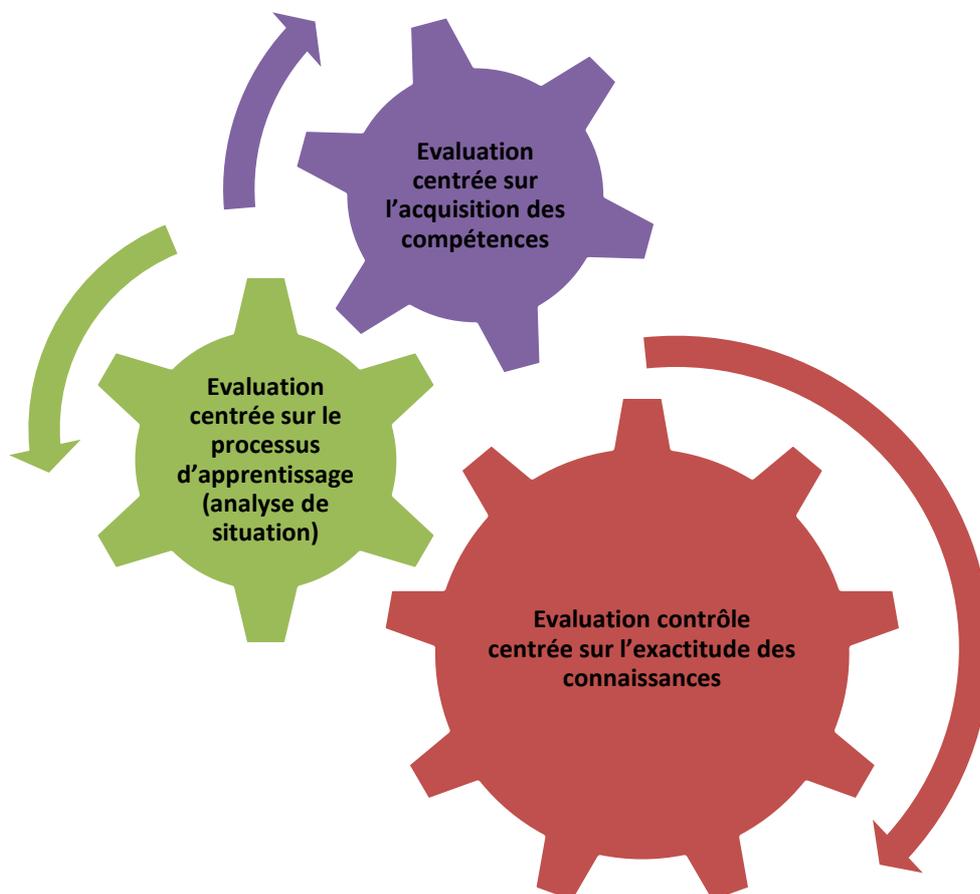


❖ LA PLACE DE L'ÉVALUATION

« L'évaluation est une démarche ou un processus conduisant à formuler un jugement sur une action. C'est un jugement qualitatif ou quantitatif sur la valeur d'un processus, d'une situation ou d'une organisation, en comparant les caractéristiques observables à des normes établies à partir de critères et d'indicateurs explicites, en vue de fournir des données utiles à la prise de décision dans la poursuite d'un but ou d'un objectif. » (VIVERET.P 1989). Le concept d'évaluation renvoie à plusieurs notions telles que la mesure, le contrôle, la notation, à l'aide de critères déterminés, des acquis d'un apprenant et de la valeur d'un enseignement.

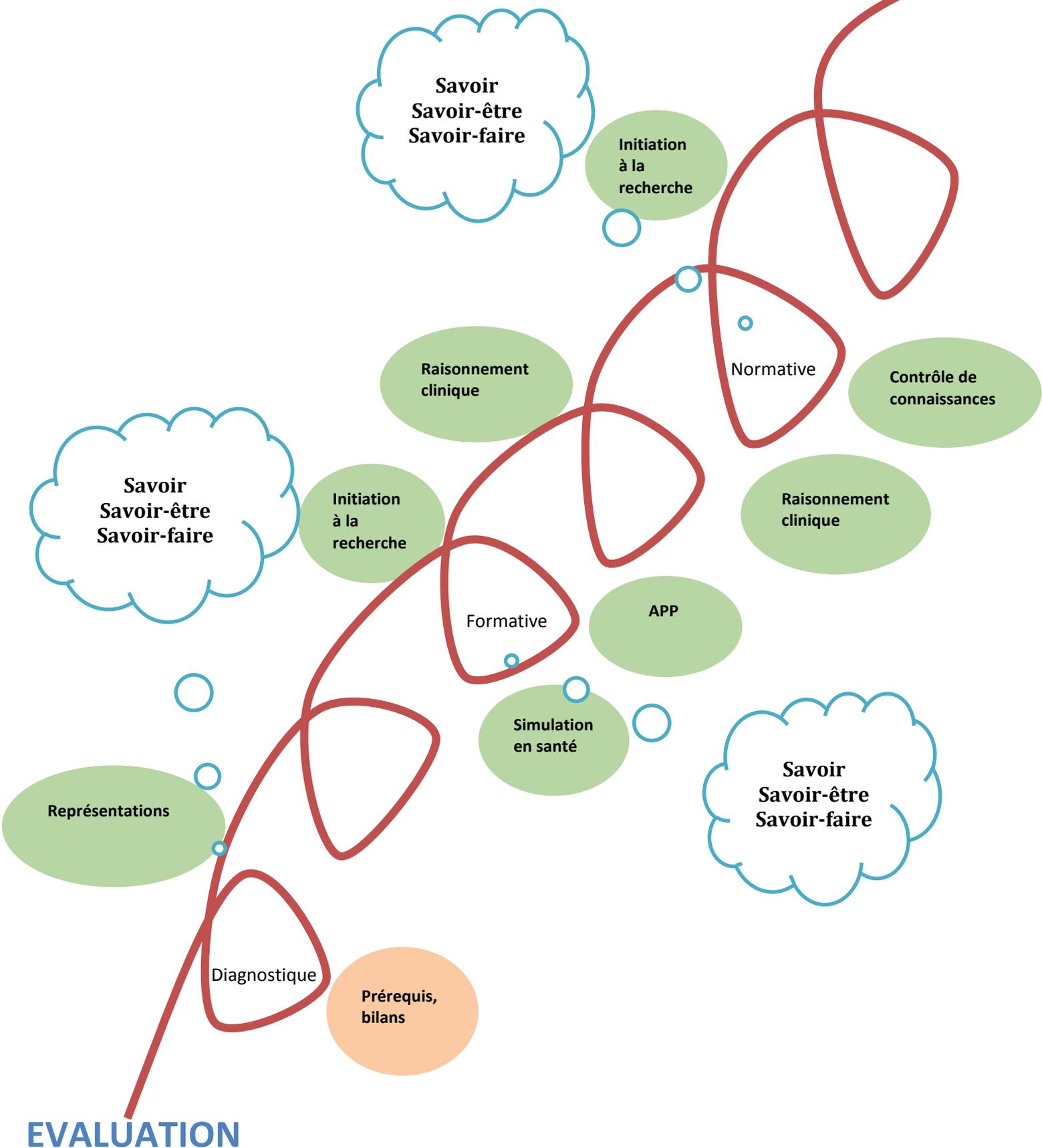
A l'IFPS, Les pratiques évaluatives utilisées ont 2 intentions :

- Des évaluations de contrôle à un instant programmé, donnant lieu à une notation, à la recherche du niveau de connaissances et d'analyse de l'apprenant (QROC, QCM, calculs de dose, travail écrit individuel / collectif d'analyse de situations ou de pratiques professionnelles, présentation orale de l'analyse d'une situation clinique, démarches éducatives et d'encadrement)
- Des évaluations jalonnées ayant pour objectif d'apprécier l'évolution de l'étudiant dans l'acquisition de ces connaissances (Evaluation pratique en situation simulée sur les actes techniques et gestes d'urgence). Conçue en référence à la pédagogie différenciée, selon laquelle, chaque apprenant apprend à sa manière, à son rythme. Cette modalité d'évaluation permet à l'étudiant de prendre conscience de ses difficultés, de ses erreurs, mais aussi de ses ressources et de ses progrès. Elle est en ce sens un puissant vecteur d'autonomie dans l'apprentissage et dans le processus de professionnalisation.



Chaque évaluation est soumise à une **commission d'évaluation** pour avis sur le fond et les modalités. Dans le cadre de modalités d'évaluation mixtes, certains moyens d'évaluation sont combinatoires.

Professionnel de santé



❖ LA PLACE DE L'ENSEIGNEMENT CLINIQUE ET DE L'ALTERNANCE

L'apprenant est en situation de construire son parcours de professionnalisation par des temps de formation théorique et **des temps de formation clinique sur les terrains de stage**, réalisés dans une alternance dite intégrative. Cette alternance vise la construction des compétences professionnelles du futur infirmier, aide-soignant en développant la curiosité, la découverte, le questionnement, la prise de responsabilité, d'initiatives et l'autonomie.

L'alternance est un aller-retour entre le champ de l'expérience et celui de l'enseignement. Son principe réside en une mise à distance favorisant la réflexion pour pouvoir transposer, favoriser la transférabilité.

L'alternance réelle ou intégrative, où les liens entre les lieux de formation sont assurés par l'utilisation des expériences mutuelles dans l'un et l'autre des lieux. Cette structure ainsi formalisée permet des interactions entre savoirs théoriques et savoirs pratiques, que l'apprenant s'approprie, construit et transforme en compétences professionnelles.

Il ne s'agit pas d'une simple juxtaposition inerte de lieux, de personnes, de moments, de contenus et de savoirs, mais de l'articulation de situations professionnelles et de situations de formation. L'alternance impose un engagement et une collaboration de tous les protagonistes de la formation : l'apprenant, les formateurs, les tuteurs et les professionnels de proximité. Elle s'appuie sur des temps réflexifs.

Les intégrations en stage sont tracées sur le portfolio de l'apprenant et sur les outils de suivi pédagogique individuel. Les professionnels de santé mettent à disposition de l'apprenant un **livret d'accueil** précisant les situations emblématiques rencontrées et l'offre d'apprentissage en terme d'actes et activités à réaliser.

1. Les parcours de stage

Ils sont proposés par le directeur de l'institut en fonction des ressources et des obligations de répartition des lieux de stages. Ils peuvent être régulièrement adaptés au regard des appréciations des référents de suivi pédagogique et des objectifs formulés par les étudiants. Les stages, d'une durée comprise entre 5 et 10 semaines permettent la construction progressive des compétences en mettant l'apprenant d'abord en situation de comprendre puis d'agir pour enfin transférer dans les situations de soins rencontrées et de plus en plus complexes.

L'enseignement clinique en stage est partagé avec les professionnels de terrain. L'équipe pédagogique a le souci d'intégrer le professionnel de terrain dans une réelle collaboration notamment au travers des visites de stage réalisées lors du bilan intermédiaire et lors des Commissions d'attribution des ECTS pour les étudiants en soins infirmiers en sollicitant la participation de tuteurs et maîtres de stage.

Le stage a pour finalité d'être pensé comme une mise en situation professionnalisante favorisant la mobilisation des ressources et le développement des compétences pour l'apprenant. C'est un lieu de formation qui doit permettre à l'apprenant de :

- Confronter ses représentations à la réalité ;
- Développer ses compétences ;
- Acquérir et mobiliser ses connaissances ;
- Acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels ;
- Exercer son jugement clinique et ses habiletés gestuelles ;
- Centrer son écoute sur la personne soignée et proposer des soins de qualité ;
- Prendre progressivement des initiatives et des responsabilités ;
- Reconnaître ses émotions et les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose ;
- Mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences ;
- Confronter ses idées, ses opinions et ses manières de faire.

Les visites de stage vont se dérouler tout au long de l'année de formation. C'est un temps planifié qui correspond à la **visite du formateur de suivi pédagogique sur le terrain** pour s'assurer que le stage se déroule dans les meilleures conditions.

Ce suivi a pour but de **faire le point** avec l'apprenant sur ses objectifs pédagogiques ainsi que de **questionner son parcours d'apprentissage clinique**.

La visite de stage est un **moment d'accompagnement, d'écoute et d'échange entre l'apprenant, son formateur et le tuteur de stage**.

Le référent pédagogique suit chaque apprenant sur son parcours clinique. Il est l'interlocuteur privilégié des apprenants et des structures de stage pour toute problématique pédagogique liée au stage.

Le formateur coordinateur des stages est positionné en transversalité. Son rôle réside dans l'organisation des parcours de stage en concertation avec le référent de suivi pédagogique, en tenant compte des exigences réglementaires des formations et de l'évolution des compétences de l'apprenant.

Des temps de préparation du stage et des entretiens de retour de stage permettent à chaque apprenant d'investir en amont son stage et d'en faire un bilan constructif en aval.

Le portfolio est l'outil de suivi des stages : il appartient à l'apprenant. Il comporte des éléments sur le cursus de formation notamment :

- Les objectifs de stage de l'apprenant,
- Le bilan intermédiaire, réalisé par le tuteur,
- L'analyse de situation, activités rencontrées par l'apprenant en stage,
- Des éléments d'acquisition des compétences au regard des critères cités qui sont remplis avec le tuteur, en concertation avec l'équipe d'encadrement, lors de l'entretien d'évaluation du stage,
- Un bilan final relatant la progression de l'apprenant lors de chacun des stages.

L'acquisition des éléments de chaque compétence est progressive tout au cours de la formation. En fin de formation, l'ensemble des éléments de compétences doit être acquis.

La possibilité de réaliser un stage international via ERASMUS est offerte à l'étudiant en soins infirmiers à partir de l'année de Licence 3. Des conditions sont requises et validées par une Commission de Stages à l'International (CO.S.I.) qui réunit le directeur de l'institut, le formateur / coordinateur des stages, les 2 formateurs en charge du dispositif ERASMUS et le référent de suivi pédagogique de l'étudiant ayant formulé une demande de mobilité.

Les étudiants sont informés de la procédure à suivre au cours de l'année de Licence 2.

Les objectifs sont de :

- Promouvoir les valeurs et la citoyenneté européenne, les bonnes pratiques, l'interculturalité, le bilinguisme. Ouvrir le marché du travail fait partie de nos convictions pédagogiques et professionnelles.
- Optimiser la construction de l'identité professionnelle des apprenants en suscitant l'ouverture d'esprit, l'autonomie, l'adaptabilité, la connaissance de soi et de ses ressources propres.
- Promouvoir le développement de la conscience européenne des étudiants, des valeurs de la république et de la laïcité
- Favoriser l'insertion professionnelle future par le développement de capacités d'adaptation, acquises au cours des échanges interculturels.

La connaissance d'autres systèmes de santé participe à l'enrichissement professionnel et personnel élargissant les compétences constitutives de l'exercice infirmier. La stratégie internationale, promue à l'IFPS, vise à développer la mobilité européenne et internationale dans les pays en vigilance normale (verte), selon les critères de sécurité du Ministère des Affaires Etrangères.

Deux conventions de partenariat sont établies, l'une avec l'université de Bruxelles (Belgique) et l'autre avec l'université de Rome (Italie).

La Charte Universitaire Erasmus+, obtenue en octobre 2016 et renouvelée en 2020, permet la mise en œuvre de cette stratégie. Elle offre des garanties logistiques et financières qui sécurisent les parcours. L'obtention de ce label permet à nos étudiants « sortants » de réaliser des stages internationaux et également, pour l'institut d'accueillir des étudiants infirmiers étrangers « entrants »

Le Pass-Monde développé par le Conseil Régional de Normandie accompagne également la mise en œuvre des projets internationaux pour les étudiants « sortants » par la possibilité d'aides financières selon les critères définis par le dispositif.

La possibilité d'accéder et de suivre la formation par la voie de l'apprentissage s'adresse aux apprenants dès la sélection pour les élèves aides-soignants et en début de licence 2. L'apprentissage permet à l'apprenant de suivre une formation en alternance en entreprise sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage en partenariat avec l'IFPS agréé par le CFAPSS Normandie (Centre de Formation des Apprentis Professions Sanitaires et Sociales).

L'IFPS Lisieux propose 5 places sur l'IFSI et 5 places sur l'IFAS.

2. Une formation individualisée

Ce principe sous-entend :

- Une formation qui reconnaît et prend en compte la singularité du sujet : ses besoins, son parcours, son expérience, ses acquis, ses contraintes, ses ressources, ses capacités d'auto direction, ses stratégies.
- Une formation qui prend en compte la dimension sociale des apprentissages dans une perspective autonomisante et de construction identitaire
- Une formation co-construite, négociée entre les parties prenantes, qui concrétise l'interaction entre un projet de formation institué et des projets de formations individuels.

3. La simulation en santé

La formation doit être basée sur le lien entre ce que l'on fait et vit et l'apprentissage. La formation par la simulation permet :

- De mettre les apprenants en situation clinique réelle par des expériences guidées, mais artificielles,
- De mobiliser ses connaissances théoriques et les retours d'expérience de stage,
- Aux apprenants d'acquérir et démontrer : des procédures, des habiletés pratiques, une pensée critique ainsi que des processus de prise de décision,
- De questionner « pourquoi mon jugement a fait défaut ? », comprendre l'origine des défauts de jugement.

Le but de cet exercice est de **comprendre en faisant**. Ce principe pédagogique est basé sur une méthode d'apprentissage centrée sur l'action de l'apprenant et scénarisé

« Jamais la première fois sur le patient » Haute Autorité de Santé (HAS).

La place de l'erreur dans la simulation en santé prend tout son sens car elle est au cœur de l'apprentissage.

- L'erreur est un défaut de jugement ou d'appréciation.
- L'erreur est accueillie au sein de l'activité avec bienveillance.

L'institut dispose d'une salle de simulation qui permet aux apprenants de s'entraîner en toute confiance à partir de scénarii élaborés par les formateurs.

❖ CONCLUSION

Le besoin de repenser le projet pédagogique pour 2021-2026 émane d'une restructuration de l'équipe pédagogique, apportant une complémentarité dans les réflexions à mener à la fois sur la formation, la conception de la pédagogie et aussi sur l'accompagnement de l'apprenant et l'utilisation des méthodes pédagogiques innovantes...

Ce projet pédagogique démontre des intentions pensées et mises en œuvre pour former des futurs professionnels compétents, capables de s'adapter et de participer aux transformations des contextes sanitaires et de travail. Il répond aux attendus en matière d'évolution des formations et des métiers du soin et s'adapte aux nécessités de l'employabilité attendue sur le territoire.

Ainsi présenté, notre projet pédagogique traduit des dispositifs participatifs qui :

- Favorisent la communication, l'échange,
- Positionnent le formateur comme une « ressource » qui facilite l'apprentissage et le cheminement dans la construction de l'identité professionnelle
- Placent l'apprenant comme « acteur » de sa formation.

❖ EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE

L'évaluation du projet pédagogique repose sur la mise en œuvre des moyens décrits dans celui-ci, et aussi sur les analyses de résultats. L'évaluation du projet pédagogique sera régie par les critères et les indicateurs fournis par l'HCERES.

INDICATEURS D'ÉVALUATION DU PROJET

Critères d'évaluation	Indicateurs	Codage		
		Absent	Partiel	Complet
Conformité	<ul style="list-style-type: none"> - Respecte le cadre réglementaire de la formation - Actualisé tous les 5 ans - Définit les modalités de diffusion (<i>étudiants, partenaires tutelles</i>) 			
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> - Répond à des orientations professionnelles explicites (<i>concepts, valeurs</i>) - Tient compte des évolutions de l'environnement de santé - Énonce le projet en termes d'orientations - Énonce les processus et procédures d'apprentissage - Explicite les choix de programmation des enseignements et d'alternance 			
Cohérence	<ul style="list-style-type: none"> - Répond aux compétences attendues - Répond aux évolutions professionnelles - Explicite les valeurs de l'équipe - Explicite la posture du formateur 			
Faisabilité	<ul style="list-style-type: none"> - Énonce les ressources disponibles (<i>humaines, matérielles, stages</i>) - Décrit l'organisation de l'équipe pédagogique et du système d'encadrement 			
Efficacité	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoit un système d'analyse des résultats - S'appuie sur une démarche qualité d'évaluation du projet 			
Efficiences	<ul style="list-style-type: none"> - Intègre la dimension économique (<i>qualité/cout</i>) 			